

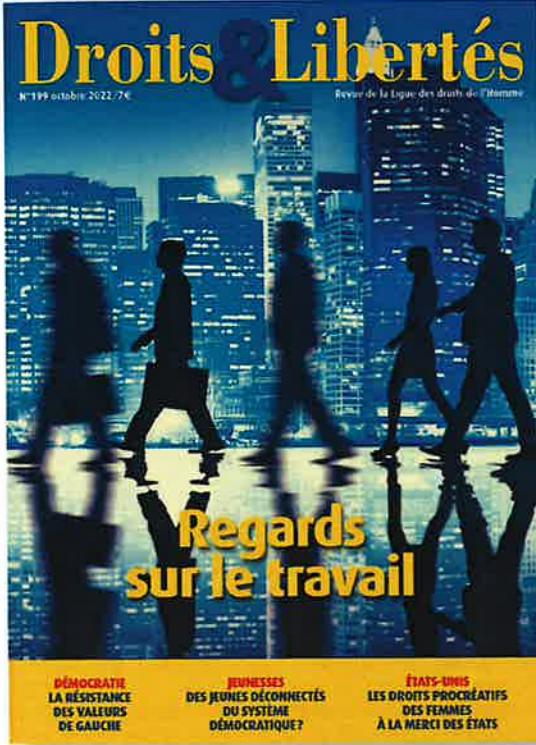
ABONNEZ-VOUS À DROITS & LIBERTÉS ET SOUTENEZ LA REVUE DE LA LDH !



L'abonnement annuel

(4 numéros, port inclus) à 25 € seulement !

N° 199 (août/septembre/octobre 2022)



7 € le numéro (hors frais de port),
à commander sur <https://boutique.ldh-france.org/13-droits-libertes>

Profitez de l'offre à moitié prix sur les anciens numéros !



La revue trimestrielle de la Ligue des droits de l'Homme, *Droits & Libertés* alimente, en 64 pages, le débat citoyen sur de grands thèmes d'actualité ayant des implications politiques et sociales pour les droits de l'Homme. Les articles publiés sont rédigés par des spécialistes (universitaires, juristes, acteurs de la société civile ou militants) des domaines abordés.

Facile et rapide,
commandez en ligne !

- Pour commander des numéros :
<https://boutique.ldh-france.org/13-droits-libertes>
- Pour s'abonner (tarif non-adhérents) :
<https://www.jedonneenligne.org/ldh/ABOHL/>
- Pour s'abonner (tarif adhérents) :
<https://www.jedonneenligne.org/ldh/ABOANNUEL>

BULLETIN D'ABONNEMENT

Sommaire du dossier
Bulletin à compléter et à retourner à :
Ligue des droits de l'Homme
138 rue Marcadet, 75018 Paris

Tél. 01 56 55 51 00 - communication@ldh-france.org

- « Centralité du travail et droit fondamental de la personne »
- « Travailler, un savoir-aider ? »
- « Métamorphoses du travail à l'ère du *digital labor* »
- « Le temps de travail : vers l'indétermination ? »
- « La jeunesse au travail : en finir avec les préjugés »
- « Quand la loi n'affranchit plus les travailleurs »
- « Empêcher l'action en justice par tous les moyens légaux »

Je m'abonne à *Droits & Libertés*
pour un an (4 numéros, port compris) :

- 25 € (France)
- 30 € (UE et Dom-Com)
- 35 € (international)

Je m'abonne à *Droits & Libertés*
pour un an (4 numéros, port compris) :
en tant qu'adhérent-e à la LDH :

- 20 € (France)
- 30 € (UE et Dom-Com)
- 35 € (international)

Je note mes coordonnées ci-dessous

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal :

Ville :

Tél. :

E-mail :

→ Je joins un chèque de €
(à l'ordre de la LDH).

Signature :

Ligue des droits de l'Homme

FONDÉE EN 1898



Paris, le 7 novembre 2022

A l'attention de Frédérique Pfrunder

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint le dernier numéro de notre revue *Droits & Libertés*, comportant votre article
en page 29.

Nous vous en souhaitons bonne lecture et renouvelons tous nos remerciements pour votre
aimable contribution.

Bien à vous,

Florence Colas,

secrétaire de rédaction

d'expérience de l'universel. Les ouvriers du XIX^e siècle luttaient en même temps pour leurs droits politiques et pour faire de l'atelier, lieu supposé privé, un lieu de discussion et de négociation publiques. Il en a été de même dans le combat féministe contre l'enfermement dans l'espace domestique... Ce double élargissement qui donne des droits à celles et ceux qui en étaient privés et ouvre des espaces nouveaux à l'égalité, c'est le cœur de la pratique démocratique. L'universel démocratique n'est pas l'application d'une règle mais le résultat d'un mouvement d'universalisation.

La République elle-même a longtemps été comprise dans ce sens, comme une forme susceptible d'expansion. C'est ainsi que la république démocratique et sociale de 1848 ou de la Commune de Paris s'est opposée à la République tout court qui était, en fait, celle des royalistes. L'idéologie républicaine bruyamment revendiquée depuis les années 1980 a rompu avec cette conception de l'universel. Elle a prétendu faire de la République la réalisation accomplie de l'universel. Et, en même temps, elle l'a identifiée à une réalité historique particulière : cette Troisième République française qui avait rejeté les femmes dans le monde du particulier et identifié le règne de l'universel à la formation d'un empire colonial. Elle n'a cessé depuis lors de radicaliser les conséquences de cette identification, entre un universel ossifié et un modèle culturel particulier. Elle a d'abord identifié une vocation universalisante de l'école, avec la transmission d'un savoir donné par des enseignants détenteurs d'un titre déterminé. Elle a fait de la laïcité, qui avait été un combat contre l'ingérence de l'Eglise catholique dans l'enseignement public, une valeur intemporelle qu'elle a finalement identifiée à une proscription vestimentaire visant une collectivité déterminée. Et, si elle s'est convertie

à l'égalité entre hommes et femmes, c'est pour en faire une arme contre les filles et les femmes d'une partie de la population. La défense de l'universel est devenue ainsi l'alibi de mesures restrictives des libertés, depuis la loi sur les signes religieux jusqu'à la loi « confortant le respect des principes de la République ». D'un côté, la revendication de l'universel sert à des mesures discriminatoires qui visent une partie bien définie de la population. Mais, en même temps, comme ces mesures doivent mettre en œuvre des principes s'appliquant à tous, il en résulte en fait des restrictions de liberté pour tous.

Il vous arrive assez souvent d'évoquer les droits de l'Homme. En quoi pour vous la défense des droits de l'Homme est-elle une entreprise émancipatrice ?

Ce n'est pas la défense des droits de l'Homme qui est émancipatrice. Elle peut même devenir l'alibi de l'oppression quand des grandes puissances prennent sur elles de défendre les droits des autres, comme on l'a vu avec les interventions américaines au Moyen-Orient. Ce qui est émancipateur, c'est l'appropriation de ces droits par celles et ceux auxquels on les dénie ; c'est la manière dont des sujets collectifs se constituent pour les mettre en œuvre dans un cas particulier. L'argument classique contre les droits de l'Homme consiste à dire qu'ils sont purement abstraits et que seuls sont effectifs les droits du citoyen garantis par une appartenance nationale. Et la tradition marxiste a conclu de l'écart entre l'affirmation des droits formels et leur déni dans la réalité qu'ils n'étaient que des apparences destinées à cacher la réalité de la domination. Ma réflexion sur les mouvements d'émancipation m'a conduit à rompre avec cette conception. J'ai montré comment la contradiction entre droits formels et réalité concrète pouvait être traitée non pas

comme une preuve d'ineffectivité mais, au contraire, comme un principe d'action. Les femmes, les travailleurs, les Noirs et toutes les communautés exclues ont entrepris non pas de dénoncer la fausseté de ces droits mais de les transformer en vérité. Les femmes reléguées dans l'espace domestique se sont montrées capables d'une action où elles exerçaient ce droit à l'espace public qu'on ne leur reconnaissait pas. Les ouvriers, exclus par le système censitaire, ont lutté à la fois pour être des citoyens de plein droit et pour que l'égalité citoyenne s'applique aussi au monde du travail. Dès le temps de la Révolution française, à Saint-Domingue, les Noirs ont mis en pratique ces droits qu'on déclarait bons pour tout Homme mais sans les leur appliquer. Et l'abstraction même que certains reprochent aux droits de l'Homme a servi à ce travail : parce que les droits de l'Homme n'ont pas de sujet défini, ils ouvrent un espace d'actualisation qui excède les identités et les citoyennetés reconnues, qui excède la distribution des parts et des identités. Aujourd'hui encore, ces droits peuvent servir à mobiliser des énergies dans la lutte contre les multiples formes de répression, sociales, ethniques, religieuses qui pèsent sur tant de pays, et même à créer des formes de pensée et d'action collectives dans ces camps de réfugiés dont les habitants sont le plus souvent perçus comme réduits à la «vie nue». Mais, là encore, ce n'est pas la qualité d'Homme qui importe mais l'invention d'une forme d'action par des sujets qui se l'approprient. J'ai toujours tenu ensemble deux affirmations : les droits de l'Homme ne sont pas des simples mots ; mais ils ne prennent une réalité concrète que dans le combat qui leur donne un sujet. ●

**Propos recueillis par Daniel Boitier,
coresponsable du groupe
de travail LDH « Laïcité »**

« Le double élargissement qui donne des droits à celles et ceux qui en étaient privés et ouvre des espaces nouveaux à l'égalité, c'est le cœur de la pratique démocratique. L'universel démocratique n'est pas l'application d'une règle mais le résultat d'un mouvement d'universalisation. »

Les associations au cœur de la transformation sociale

Face aux multiples crises que nous traversons, les associations créent quotidiennement et à tous les échelons de la solidarité et du lien, elles font vivre la démocratie, construisent des alternatives, innovent. Au moment où il est question de penser collectivement un autre monde plus durable et plus humain, il est grand temps de reconnaître cette force.

Frédérique PFRUNDER, déléguée générale du Mouvement associatif

Sans surprise, comme un rendez-vous redouté mais inévitable, les dernières élections, présidentielle puis législatives, ont à nouveau confirmé le désintérêt, et parfois la désillusion ou la frustration d'une partie importante de la population vis-à-vis du fonctionnement de notre démocratie représentative. Son essoufflement ne fait plus de doute et il est urgent de trouver des réponses au besoin de renouvellement des processus démocratiques, en profondeur, et non pas au travers de quelques routines utilisées à l'apparition d'épisodes de crise. Les mobilisations citoyennes se multiplient, sous diverses formes, contestataires, solidaires, ou tout à la fois, et témoignent de la volonté de participation et d'action de très nombreux citoyens. L'un de nos premiers enjeux démocratiques est bien de réussir à faire se parler ces logiques d'action, en inventant de nouvelles façons de construire la décision publique et de mettre en œuvre l'action publique. Cela est d'autant plus nécessaire que, parallèlement à cet essoufflement démocratique, l'urgence de la transformation face aux enjeux sociaux et environnementaux est chaque jour plus pressante.

Ainsi, à l'aube de la crise du Covid-19, sous le choc du premier confinement, les réflexions sur ce que devrait être « le monde d'après » ont animé le débat public, pour ne pas recommencer « comme

(1) Etude Ifop pour Le Mouvement associatif, « Le bien-être territorial - Vivre sa citoyenneté dans son territoire », janvier 2020.

sociaux immédiats, mais ce sont en réalité des choix systémiques qui devront être faits rapidement.

Les crises successives, de natures diverses, accélèrent l'émergence d'une prise de conscience collective de la nécessité de changements structurels ; ceux-ci ne peuvent être menés que dans le cadre d'un nouveau pacte social, revisitant nombre des fondamentaux sur lesquels s'est construit le développement de notre société depuis l'après-guerre. Et cela ne pourra se faire sans l'implication large du corps social. Plus que jamais, dans ce moment, le tissu associatif a un rôle central à jouer.

« En prise directe avec les citoyens au plus près des territoires, les associations sont à même de percevoir les évolutions sociétales à l'œuvre et de construire des réponses et une parole collectives.

Face aux nombreuses fractures auxquelles la société fait face, les pouvoirs publics ne peuvent et ne doivent pas se passer de cette force. »

avant » ; puis, les mois passant, ce sont avant tout les modalités de la relance économique et non plus les perspectives de transformation structurelle qui ont repris le pas. Depuis quelques mois, sous le double effet d'une crise géopolitique aux frontières de l'Europe et du changement climatique, les enjeux énergétiques sont sur le devant de la scène ; des réponses de court terme sont mises en place pour tenter de limiter les impacts économiques et



© PALIGRAFICAS, LICENCE PIXABAY

Depuis que la loi du 1^{er} juillet 1901 a promulgué la liberté d'association, les citoyens et citoyennes s'en sont saisis de multiples façons pour contribuer à la construction républicaine, faire vivre les valeurs qui la fondent dans toutes leurs dimensions, mettre en pratique ses principes, parfois avec, mais aussi parfois contre les institutions, en les poussant à évoluer. En prise directe avec les citoyens au plus près des territoires, elles sont à même tout à la fois de percevoir les signaux faibles, les évolutions sociétales à l'œuvre, mais aussi de construire des réponses et une parole collectives. Face aux nombreuses fractures auxquelles la société fait face aujourd'hui, les pouvoirs publics ne peuvent pas et ne doivent pas se passer de cette force. Cela n'a malheureusement pas été l'option prise lors du dernier quinquennat,

Il est urgent, dans ce nouveau quinquennat, de retrouver le chemin de la confiance entre les associations, et plus largement ce qu'on appelle la société civile organisée, et les pouvoirs publics ; ce qui veut dire reconnaître le droit au débat et à l'initiative à ces acteurs collectifs démocratiques, et assurer les conditions de leur développement et de leur indépendance.

(2) Voir « Les acteurs sociaux : puissants leviers de la mobilisation collective dans notre démocratie », par Claire Thoury, présidente du Mouvement associatif, dans « Relançons le débat économique, prélude aux 22^e Rencontres économiques d'Aix-en-Provence 2022 » (<https://lecercledesconomistes.fr/wp-content/uploads/2022/06/lde-2022-24-pacte.pdf>).

(3) « La politique d'accompagnement de la vie associative par l'Etat », Cour des comptes, 21 mai 2021.

Le fait associatif ne peut être réduit à une fonction de représentation et de plaidoyer. Les associations sont avant tout le produit de l'organisation de citoyens et citoyennes qui décident de se rassembler pour partager et faire ensemble, et qui, par cet engagement, contribuent à une forme de « démocratie du quotidien ».

durant lequel le dialogue avec les acteurs associatifs a été largement négligé, et ces derniers très malmenés. La mise en place du contrat d'engagement républicain, et le refus du gouvernement de prendre en compte les alertes sur les risques que celui-ci fait courir aux libertés associatives et donc plus largement à la force de notre démocratie, en est la dernière, et pas la moindre, des illustrations. Et il faut être en la matière extrêmement vigilant. Car s'il est d'usage de penser que c'est la démocratie qui permet l'association et garantit les libertés associatives, il faut être conscient que c'est tout autant l'association qui fait la démocratie. Elle permet et organise la contribution de toutes et tous, l'expression et l'action de tous ceux et celles qui le souhaitent, à toutes les échelles du territoire, parfois contre la vision majoritaire, et contribue ainsi à la vitalité du débat démocratique et à l'exercice, en actes, de la citoyenneté.

Il est donc urgent, dans ce nouveau quinquennat, de retrouver le chemin de la confiance entre les associations, et plus largement ce qu'on appelle la société civile organisée, et les pouvoirs publics ; ce qui veut dire reconnaître le droit au débat et

à l'initiative à ces acteurs collectifs démocratiques, et assurer les conditions de leur développement et de leur indépendance en tant qu'acteurs nécessaires d'une démocratie sociale et sociétale, s'articulant avec les mécanismes de la démocratie représentative et de la démocratie participative directe. Il n'y a en effet pas matière à opposer les processus de participation citoyenne directe et la place à donner à ce qu'on appelle, de façon large, les « corps intermédiaires », mais bien une nécessité à les articuler et les faire vivre conjointement, aux côtés de la démocratie représentative. Dans un cas comme dans l'autre, cela nécessite de la part des élus de penser différemment l'exercice du pouvoir, d'accepter son partage pour reconnaître une forme de démocratie du quotidien, qui considère les expériences de chacun, et offre un pouvoir d'agir véritable aux citoyens et citoyennes⁽²⁾.

Donner toute sa place à l'économie associative

L'un des éléments phares de la crise du Covid-19 a également été le retour fracassant de l'humain au cœur de l'économie : premier des secteurs touchés et mis en lumière pendant cette période, le domaine de la santé, dans lequel interviennent de très nombreuses associations, et de façon générale des acteurs de l'économie non lucrative, avec la révélation d'une « erreur d'appréciation » en termes de dépense publique : la santé n'est pas un coût mais un investissement d'avenir. Un constat qui doit impérativement être fait pour de nombreux champs d'activités au service de l'intérêt général, portées par les associations. La valorisation de modèles économiques plus durables, développant les coopérations de proximité, associant les citoyens, permettant de préserver certains biens communs, semble aujourd'hui presqu'à portée de main ; les initiatives mises en œuvre très concrètement au niveau local, bien souvent par des associations, ne manquent pas et démontrent que d'autres fonctionnements sont possibles. La demande croissante de services d'intérêt général, déjà exprimée lors des crises sociales de 2019, et demain, les demandes de bien-être, de bien vivre ensemble, de bénéficier d'un environnement sain, toutes ces demandes ne peuvent être satisfaites ni par la seule puissance publique, ni par la privatisation des ser-

« Au moment où nous vivons une prise de conscience et une envie profonde d'une autre hiérarchie de valeurs, au moment où l'aspiration est à un changement de paradigme, l'organisation associative apparaît plus que jamais moderne. La vie associative n'est pas fondée sur le profit mais sur la valeur sociale ou environnementale, d'abord. »

vices. Il faut sortir de cette dichotomie, et, à côté de l'économie marchande et des services de l'Etat, reconnaître le rôle fondamental de l'économie sociale et solidaire dont les associations constituent une grande partie des troupes. A la charnière des trois principes de la devise républicaine – liberté, égalité, fraternité –, elle ne doit pas être réduite à la sous-traitance de l'action publique ni être livrée aux seules règles de la concurrence et du marché, comme cela a été la tendance depuis de nombreuses années, mais pensée et organisée en articulation avec l'Etat et un marché responsabilisé. Ce qui nécessite que les associations soient pleinement intégrées aux logiciels de raisonnement des politiques publiques en matière économique et reconnues au niveau juridique et fiscal, avec toutes les spécificités de leur modèle non lucratif. C'est aussi l'un des enjeux d'un projet européen renouvelé, dépassant la seule logique du marché commun, pour inventer l'Europe sociale et solidaire.

La vie associative comme bien commun

La Cour des comptes, dans un récent référendum⁽³⁾, a regretté le manque de stratégie de long terme de l'Etat dans sa politique d'accompagnement de la vie associative, l'appelant en particulier à renforcer l'approche interministérielle permettant d'atteindre une taille critique, à la hauteur du mouvement d'engagement social et sociétal que représente la vie associative. Car s'il est évidemment nécessaire que la relation entre associations et pouvoirs publics se manifeste autour d'enjeux sectoriels, objets de politiques publiques spécifiques, il est tout aussi indispensable de penser un soutien au développement de l'action associative en tant que telle, de façon transversale, pour ce qu'elle produit en termes de citoyenneté, d'engagement,